

Procès-verbal du conseil d'école n°1 : Ecole de GRACAY

Lundi 6 novembre 2023

La directrice remercie les personnes pour leur présence.

1- Présentation des personnes

● Personnes excusées

Mr TEYSSANDIER, Inspecteur de l'Education Nationale

Mme BUSATO, représentante de parents d'élèves

Mme JORY, représentante de parents d'élèves

Mme GALLON, représentante de parents d'élèves

Mme PERROCHON, ATSEM

● Représentants de parents d'élèves

Mme BOULAT

Mme DELESGUES

Mr MOUTARDIER

Mr DOMAIN

● Représentants de la municipalité

Mr ARCHAMBAULT, Maire de Graçay

Mr ROLLAND, Adjoint au Maire en charge des affaires de l'enfance, de la jeunesse et de l'école.

Mme BERTHET, adjointe au Maire

Mme POINT, conseillère municipale

Mme HINNINGER, employée communale en charge de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire.

● DDEN

Mme RENON

● Représentante de l'ALPE

Mme EDDAHIS

● Equipe enseignante

Mme SIMONNET, enseignante de la classe de PS/MS

Mme BRUMM, enseignant de la classe de MS/GS,

Mme GRODET, enseignante de la classe de CP/CE1

Mme BOLLÉ, enseignante de la classe de CM1/CM2

Mme RAHIR, enseignante assurant la décharge de direction le jeudi dans la classe de CE1/CE2

Mme PROSPER, directrice et enseignante de la classe de CE1/CE2

Mr LANNEAU, ATSEM

2- Validation du dernier procès-verbal de juin 2023

Le conseil valide le PV à l'unanimité.

3- Rentrée scolaire 2023

***Effectifs**

- Mme SIMONNET : 16 PS + 5 MS = 21

- Mme BRUMM : 5 MS + 16 GS = 21

- Mme GRODET : 14 CP + 7 CE1 = 21

- Mme BOLLÉ : 18 CM1 + 12 CM2 = 30

- Mme PROSPER : 10 CE1 + 11 CE2 = 21

Total : 114 élèves

Mme PROSPER précise que 6 élèves de niveau CM1/CM2 sont arrivés dans les 2 jours précédents la rentrée ; ce qui explique l'effectif chargé de la classe de Mme BOLLÉ.

*** Horaires :**

L'école ouvre ses portes à 8h20 pour une entrée en classe à 8h30. L'accueil des élèves élémentaire se fait dans la cour ; celui des enfants de maternelle directement dans l'école. Les parents sont invités à laisser et récupérer leur enfant sur la terrasse.

L'accueil de l'après-midi se fait dans chaque cour de 13h20 à 13h30. L'école se déroule sur 4 jours à raison de 6h par jour : 8h30-12h/13h30-16h.

***Protocole sanitaire :**

Nous sommes au niveau 0 du socle. Les cours sont en présentiel ; pas de port du masque imposé, aucune restriction de brassage ou d'activités sportives.

Il y a 3 niveaux au-dessus du socle. Le niveau 3 préconise le port du masque ; la limitation du brassage par niveau durant le temps scolaire et par classe sur le temps périscolaire ; l'absence d'activités physiques en intérieur.

Quel que soit le niveau de gravité de la situation sanitaire, l'enseignement se fera toujours en présentiel.

Le socle et les 3 niveaux préconisent le lavage des mains à l'entrée en classe le matin, après chaque récréation, avant et après le repas. L'aération des locaux doit être régulière.

En ce qui concerne les devoirs des familles, elles doivent s'assurer que leur enfant n'a pas de température avant de venir à l'école. Il est considéré que l'enfant a de la température s'il a plus de 38°. Ce n'est pas la peine de lui donner un Doliprane avant de venir car son effet ne dure que quelques heures et non toute la journée.

S'il y a un cas positif de COVID, l'enfant est confiné au domicile. Le retour à l'école s'effectue au bout de 7 jours en l'absence de symptômes. L'absence peut durer plus longtemps s'il y a des symptômes.

Si un enseignant est absent et qu'il n'est pas remplacé, l'accueil et la répartition des enfants se font dans les autres classes.

*** Les APC (activités pédagogiques complémentaires)**

Chaque enseignante doit faire 36h d'APC avec les enfants réparties sur toute l'année scolaire.

Plus largement chaque enseignant doit 108h réparties comme suivant :

- 60h consacrées aux APC (dont 24h élaboration des APC en conseil des maîtres, préparation des séances et 36h devant les élèves). La directrice précise que les directeurs ayant 5 classes ou plus sont exonérés des 36h.
- 24h de conseil des maîtres, conseils de cycle, préparation des fiches de suivi des élèves.
- 18h de formation continue
- 6h de conseil d'école

En ce qui concerne les APC, lors de conseils de maîtres, les enseignants proposent des élèves de leur classe en expliquant leurs difficultés et la raison de leur choix. Le thème de travail et la durée de la prise en charge en APC sont déterminés à ce moment-là et peuvent être différents d'un enfant à l'autre selon ses besoins. Quand certains élèves de la classe de Mme PROSPER ont besoin de ces APC, ils sont pris en charge par les autres enseignants. Il peut arriver que l'enseignant propose d'autres activités comme lecture à haute voix ; dans ce cas, les élèves sont volontaires.

Ces APC ont lieu le soir après la classe de 16h à 16h45 le lundi et le jeudi. Ils sont soumis à l'autorisation des parents via une fiche navette. Il arrive parfois que l'enseignant ne propose pas d'APC même si l'élève a des difficultés et ce, pour plusieurs raisons :

- Soit l'élève a déjà fourni de gros efforts de concentration durant la journée et est fatigué. Les APC sont alors de trop et inefficaces.
- Soit les difficultés sont tellement importantes que les APC ne suffisent pas à les résoudre. Prendre un élève toute l'année est très énergivore pour lui. D'autres aides peuvent alors lui être proposées lors de rencontres avec les parents.

A ce jour, nous avons proposé des APC à 31 élèves : il y a eu une exclusion des APC pour comportement inadapté et un refus de la part d'une famille soit 29 élèves pris réellement en charge.

Dans la classe de CM1/CM2 : 4 signalements au RASED, 3 élèves ayant une problématique « dys », 1 enfant placé en foyer.

Dans la classe de CE1/CE2 : 1 suspicion d'élève « dys ».

Dans la classe de CP/CE1 : 4 enfants signalés au RASED parmi 7 enfants de CP en difficultés et 3 en CE1 ; 3 enfants placés en famille d'accueil dont 1 avec une demande de scolarité adaptée à cause du comportement problématique, 1 enfant non scolarisé depuis la rentrée, arrivé une semaine avant les vacances en CP, 1 enfant ukrainien...

Dans la classe de MS/GS, 6 élèves présentent des difficultés importantes au niveau du langage ou de la reconnaissance des lettres

Dans la classe de PS/MS, 5 élèves en grandes difficultés.

*** Les aides proposées**

Lorsque l'équipe éducative observe des difficultés chez un élève d'ordre cognitif (difficultés dans les apprentissages, dysorthographe, dyslexie, dyscalculie, dysgraphie) ou comportemental (violence, suspicion de trouble autistique, difficultés de concentration, d'attention...), elle en fait part à la famille et peut être amenée à lui proposer plusieurs types d'aide :

- Une orientation vers un orthophoniste pour faire un bilan (1 an environ d'attente pour avoir un RDV)
- Un signalement au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) peut être fait. Trois options :
 - 1) Le problème est ponctuel et d'ordre pédagogique : l'aide est alors assurée par une enseignante spécialisée du RASED qui vient à l'école prendre en charge un petit groupe d'enfants sur une période.
 - 2) La difficulté est d'ordre relationnel : là encore une autre enseignante spécialisée peut intervenir à l'école.

3) La difficulté est plus complexe et psychologique : une demande est alors faite auprès de la psychologue scolaire qui peut venir à l'école pour faire un bilan cognitif de l'enfant et proposer des aides adaptées. La psychologue scolaire travaille sur tout le secteur de Vierzon. Lorsqu'une demande est faite, elle peut être traitée que plusieurs mois après.

- Une fois que la psychologue a fait son bilan, un dossier à la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées) peut être élaboré pour pouvoir avoir des aides (matériel adapté, une aide humaine = AESH). Le dossier est élaboré uniquement par la famille. Il est composé du bilan de la psychologue scolaire, d'un document contenant les compétences et difficultés scolaires = GEVASCO, d'un certificat médical et si besoin, d'un bilan orthophonique. Une fois que le dossier est constitué par la famille et remis à la MDPH, celle-ci a 3 mois pour déterminer s'il est complet ou non. Puis, il passe devant une commission qui statuera si une aide est apportée ou non. Si l'aide humaine est apportée, celle-ci doit être recrutée et accompagne l'enfant pour un nombre d'heures précis (6,12 ou 18). L'AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap) peut être individuelle (uniquement rattachée à un élève en particulier) ou mutualisée (est rattachée à plusieurs enfants dans plusieurs écoles).

Le délai entre la première rencontre avec la famille pour discuter des difficultés et mettre en marche la procédure « RASED, MDPH, AESH » peut prendre une année scolaire entière et cela, lorsque la famille accepte rapidement les difficultés de l'enfant, élabore rapidement le dossier MDPH et qu'une AESH est disponible...

4- Bilan de la coopérative scolaire

Au 31 août, il y avait 5 811,22 euros sur le compte de la coopérative scolaire.

167 carnets de tombola lors de la souscription ont été vendus ; le bénéfice est de 2062,45 euros. La fête de l'école a rapporté 1690,74 euros soit un bénéfice total de 3753,19 euros.

Une subvention de 3000 euros allouée par la municipalité a été versée sur le compte de la coopérative scolaire.

5- Elections des représentants de parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre. Il y avait 5 postes à pourvoir. 9 candidats (5 titulaires et 5 suppléants) ont été élus.

Taux de participation : 117 votants (106 l'année dernière) sur 163 électeurs inscrits. Sur les 117 suffrages exprimés, il y a eu 29 votes blancs ou nuls (34 l'année dernière). Le taux de participation est de 71,78%. Par comparaison, l'année dernière le taux de participation était de 68,83%.

Les candidats sont donc élus pour cette année scolaire. Il y a donc 5 titulaires :

Représentants titulaires :

- **Carole BUSATO**
- **Justine BOULAT**
- **Alexandra DELESGUES**
- **Sandrine JORY**
- **Cyril MOUTARDIER**

Représentants suppléants :

- **Sylvain DOMAIN**
- **Lydie GALLON**
- **Morgan LE BOULCH**
- **Solenne MARTIN**

Seuls les représentants titulaires peuvent voter.

Les représentants sont élus pour une année scolaire. Ils sont le relais des préoccupations des parents dans tous les domaines touchant à la scolarité de leur enfant : restauration scolaire, aménagement du temps scolaire, discipline et règles de civilité, place de l'élève dans l'école, hygiène, sécurité, intégration des élèves handicapés, activités éducatives, sportives, culturelles, sorties et voyages scolaires....

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire également. Il se réunit 1 fois par trimestre pour :

- Voter le règlement intérieur et adopter le projet d'école
- Délibérer sur les questions d'aménagement du temps scolaire et d'organisation d'activités de soutien
- Donner son avis et présenter des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toute question relative à la vie scolaire.

6- Vote du règlement intérieur

Lecture du règlement intérieur.

Dans le paragraphe 2/2.1, la phrase : « L'accueil des enfants de 2 ans ne peut se faire qu'à la condition que l'effectif de la classe le permette » a été retirée.

Dans le paragraphe 5/5.4, la mention : « Les jouets (ballons...) personnels sont interdits à l'école » a été rajoutée.

Dans le paragraphe 6, le mot « harcèlement » a été modifié en « intimidation ».

Le nouveau règlement est voté à l'unanimité par les membres du conseil.

7- Travaux

- La classe de Mme SIMONNET a été repeinte aux couleurs choisies par l'enseignante et l'ATSEM durant l'été.

- Le toboggan de la cour maternelle devait être révisé durant les vacances d'été mais d'après Mme SIMONNET, cela n'a pas été fait.

Réponse de la municipalité : demande acceptée et transmise à l'agent technique

- Mme GRODET souhaiterait qu'une tringle solide soit installée dans sa classe pour cacher les étagères.

Réponse de la municipalité : demande acceptée et transmise à l'agent technique

- Mme GRODET souhaiterait que les néons placés de part et d'autre du vidéoprojecteur soient retirés.

Réponse de la municipalité : demande acceptée et transmise à l'agent technique

- Mme SIMONNET souhaiterait que 2 lignes soient tracées en bas et en haut de la pente menant de la cour maternelle à la terrasse afin de visualiser la zone interdite pour les enfants.

Réponse de la municipalité : Des bandes de protection pourraient être installées pour protéger le rebord coupant de la marche qui long toute la pente. Demande acceptée pour la peinture.

- Mme SIMONNET souhaiterait qu'un agent technique vienne à l'école renforcer ses étagères.

Réponse de la municipalité : demande acceptée et transmise à l'agent technique

- Les enseignantes d'élémentaire souhaiteraient que la plaque du mur près des toilettes soit fixée solidement. Elle tombe très souvent et est dangereuse pour les élèves.

Réponse de la municipalité : demande acceptée et transmise à l'agent technique

8- Evénements culturels pour cette année scolaire

Une opération « Gâteaux Saint Michel » a été proposée aux familles avant les vacances de Toussaint via un catalogue. Les bons de commande seront à rendre pour le 7 novembre avec le paiement pour pouvoir recevoir les produits avant Noël.

Une opération « calendriers » a été proposée aux familles avant les vacances de Toussaint. Les calendriers commandés leurs seront remis avant les vacances de Noël.

Le goûter de Noël aura lieu vendredi 22 décembre. L'équipe enseignante souhaite réitérer l'organisation des années passées, à savoir le passage du père Noël, la nuit. Il offrira des jeux collectifs de cour pour la terrasse en maternelle et un cadeau individuel par enfant pour les classes d'élémentaire.

Mr Duval viendra le 13 février pour présenter ses spectacles : le premier pour les élèves de maternelle et CP/CE1 sur le thème du Moyen-Age et le second pour les élèves de

CE2/CM1/CM2 sur le thème de l'art sous toutes ses formes. Le CD et le livre du spectacle de maternelle/CP/CE1 seront proposés à la vente avant la venue de Monsieur Duval.

Le carnaval aura lieu le jeudi 28 mars.

La fête de l'école aura lieu le 28 juin.

Le projet « spectacles » avec la ligue de l'enseignement perdure cette année mais évolue à cause des coûts. Les élèves de maternelle n'iront voir qu'un seul spectacle intitulé « Monsieur blanc » le 18 décembre au matin à Thénieux.

Les élèves du CP au CM2 iront le 23 novembre après-midi au Mac Nab à Vierzon voir « Cruda » et le 16 avril à Massay voir « J'vais l'dire ».

Le vendredi 20 octobre, Monsieur JACQUET est venu faire une intervention auprès des classes de PS/MS et de MS/GS dans le cadre de la semaine du goût. Les élèves ont participé activement à la recette du gâteau au chocolat.

Mme PROSPER a commencé son projet avec la maison de retraite. Le vendredi 13 octobre, les élèves de CE1/CE2 ont participé à l'élection du conte favori. Les résidents et les élèves avaient découvert et lu 5 contes avant la rencontre. Le jour J, l'animatrice Katy ROUSSEAU et l'enseignante de la classe ont relu les 5 contes. Puis les élèves ont déjeuné avec les résidents. Après un temps de jeu dans le jardin intérieur, les élèves et les résidents ont voté dans des conditions réelles de vote (urne, isolement, émargement de la feuille de vote). Le conte « Le petit Poucet » a donc été élu. La directrice précise que le repas et le goûter ont été offerts par la maison de retraite.

Les élèves de cette même classe y retourneront le jeudi 14 décembre, jour du marché de Noël de l'EHPAD, pour chanter des chansons de Noël et goûteront les crêpes confectionnées par la maison de retraite.

Le 16 janvier, ils iront déguster la galette des rois et apporteront les couronnes fabriquées en classe.

Le vendredi 16 février auront lieu les olympiades : les résidents et les élèves participeront à différents jeux élaborés par l'ergothérapeute et l'animatrice de l'EHPAD.

Le jeudi 28 mars, les élèves déjeuneront à la maison de retraite pour le carnaval.

Le vendredi 17 mai, les résidents et élèves travailleront l'argile pour créer des empreintes et le vendredi 21 juin, ils iront une dernière fois présenter les chants et danses de la fête de l'école.

Un gendarme viendra faire passer le permis piéton aux élèves de CE2 et le permis internet aux élèves de CM2.

9- Voyage au ski

Le voyage au ski aura lieu du 29 janvier 2024 au 2 février 2024 et concerne les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2. Les élèves iront au Mont Dore à Saint Sauves d'Auvergne. Ils profiteront de 8h de cours de ski avec des professeurs agréés, visiteront une ferme dans laquelle ils goûteront des fromages, confiture, brioche, chocolat chaud... Les familles des 2 classes pourront, si elles le souhaitent, passer une commande de produits avant le départ. 6 adultes dont les 2 enseignantes encadreront ce séjour. Le coût total (séjour + bus) est de 22 231,60 euros. Il a été demandé une participation de 200 euros par enfant et 320 euros par fratrie qui sont au nombre de 3 dès le mois de juin pour pouvoir leur permettre d'étaler le paiement. Un stand de vente de gâteaux/plats salés est mis en place tous les jeudis sous le store de Mme PREDAL (s'il pleut) ou sur le marché afin de récolter de l'argent pour diminuer la part de la coopérative. La formule « A votre bon cœur » sans prix fixé fonctionne très bien. Le stand a rapporté 330 euros en seulement 2 jeudis. Ce stand se tiendra tous les jeudis (sauf si le temps ne le permet pas) jusqu'au jour du départ. Les enseignantes remercient les parents qui participent à ce stand (tenue du stand ou confection de plats).

Un premier acompte a été versé de 4 534,74 euros et un second va l'être dans la semaine d'un montant de 5 789,28 euros.

Les enseignantes remercient l'ALPE pour avoir fait un don de 2000 euros pour aider au financement du voyage. Elles remercient également l'association « Evasion » qui subventionnent à hauteur de 2934 euros, soit l'équivalent du coût du transport.

Il reste donc à la charge de la coopérative scolaire la somme de 4 511,60 euros.

10- Evénements sportifs

Les sorties à la piscine de Graçay ont pu avoir lieu en juin dernier grâce à un temps estival et des parents agréés volontaires en nombre suffisant. L'équipe enseignante avait décidé de faire bénéficier les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 afin de leur permettre une vraie séquence d'apprentissage constituée de plusieurs séances ; les enseignantes ont d'ailleurs vu de réels progrès chez leurs élèves et notamment chez ceux les moins à l'aise dans l'eau. Ainsi, cette année fonctionnera sur le même principe : les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 se partageront les créneaux de natation. Les élèves iront donc plusieurs fois dans la semaine à la piscine. Les parents agréés seront donc amenés à accompagner des classes dans lesquelles il n'y aura peut-être pas leur enfant. Les enseignantes les remercient ainsi que toutes les personnes présentes pour aider sur les trajets et dans les vestiaires.

Les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 ont eu un cycle d'Handball tous les mardis par le club d'handball de l'Eglantine de Vierzon. Les élèves de CP/CE1 en bénéficieront dès le mardi de la rentrée.

11- Bilan des exercices de sécurité et présentation des PPMS

Nous devons élaborer 2 PPMS (plans particuliers de mise en sûreté) : un PPMS risques majeurs (dans l'hypothèse d'un risque naturel) et un PPMS attentat intrusion ainsi que des exercices pour mettre en application ces PPMS. Nous avons fait un exercice attentat intrusion le 6 octobre qui a duré une quinzaine de minutes.

L'exercice de sécurité a été fait le 14 septembre.

Monsieur le Maire conseille à l'équipe enseignante de faire appel à un gendarme lors des exercices de PPMS et un pompier lors d'un exercice incendie afin d'avoir un regard extérieur et des conseils pour améliorer la gestion de ces exercices.

12- Initiatives et manifestations organisées par l'ALPE

Une assemblée générale a eu lieu vendredi 6 octobre. Deux parents d'élèves, cinq membres du bureau, une adhérente active, la présidente du comité des fêtes, Mme ARCHAMBAULT, l'adjoint au maire, Mr ROLLAND et la directrice de l'école étaient présents. Cette réunion a eu pour objet le bilan de l'année scolaire passée, le vote du changement des statuts et une présentation des projets à venir.

Mme EDDAHIS informe le conseil que seules 8 personnes étaient inscrites pour la bourse aux jouets prévue le dimanche 12 novembre ; elle a donc été annulée. Une proposition par le comité des fêtes de tenir un stand pour y vendre ses jouets lors du Téléthon a été faite aux 8 personnes concernées.

Le marché de Noël est prévu le dimanche 26 novembre. Des inscriptions pour des ventes d'objets artisanaux ou des produits alimentaires ont déjà été prises. Le stand de l'ALPE avec les fabrications des élèves de l'école se tiendra sous le format « A votre bon cœur ».

La restauration sera proposée par le Food Truck de Tacos et par le O'Guillians.

Le 19 décembre, l'ALPE tiendra un stand au marché de Noël de la maison de retraite.

Elle offrira un sachet individuel de chocolats à chaque enfant pour Noël.

Au 6 novembre, il y a 7 000 euros sur le compte de l'ALPE.

Des frais importants sont en réflexion pour le marché de Noël. Pour information, Mme EDDAHIS précise que la venue du Père Noël coûte 100 euros, qu'un sculpteur de ballons coûte 380 euros... Elle remercie la municipalité d'avoir octroyé 500 euros de subvention pour cet événement à l'ALPE.

L'appel à cotisation de l'ALPE se fera avant la fin d'année civile. Elle sera d'un montant inchangé de 5 euros par famille.

Mme EDDAHIS ajoute que le bureau de l'ALPE reste inchangé ; que lors de l'assemblée générale, le bureau a décidé de mettre à jour les statuts de l'association et de faire des

modifications : le coût de la cotisation était en francs, le nombre de personnes dans le bureau devait être de 23, seuls les parents d'élèves pouvaient faire partie du bureau. Après modifications, la cotisation est de 5 euros, un minimum de 2 personnes suffit pour composer le bureau qui est ouvert à toute personne sans condition de parentalité.

13- Restauration scolaire

L'équipe enseignante s'est rendue compte que les élèves sortaient souvent assez tard de la cantine. Ils étaient très excités et énervés avant de rentrer en classe. Après observation d'un temps de cantine par les enseignantes, il a été relevé que les élèves passaient trop de temps à table à attendre entre chaque plat. Les enseignantes ont donc discuté avec Mme HINNINGER pour échanger sur cette problématique également reconnue par le personnel. Il a été décidé qu'il y aurait un plat de service par table et que les élèves les plus autonomes seraient en charge de servir les camarades de table. Les enseignantes demanderont aux élèves qui mangent à la cantine de passer par les toilettes et de se laver les mains dès la sortie des classes pour qu'ils rentrent directement dans le restaurant et évitent de repasser par les toilettes.

La municipalité demande à ce que les enfants aient une serviette de table nominative afin de limiter le gaspillage de serviette en papier.

14- Projet d'école et climat scolaire

La directrice présente le projet d'école basé principalement sur la problématique des relations familles/école qui influencent le climat scolaire.

Un temps conséquent est porté sur ce point. Les représentants de parents regrettent que les familles ne les sollicitent pas pour communiquer sur leurs difficultés. Ils déplorent également que les enseignantes soient mises en difficulté dans leur travail quotidien sans pouvoir apporter une aide ou une solution.

15- Questions diverses

* Un parent s'inquiète de savoir si le chauffage fonctionne normalement puisque tous les ans, l'école rencontre des difficultés de chauffage et de répartition de la chaleur.

Réponse de la municipalité : le chauffage fonctionne correctement. Les enseignantes demandent à ce qu'il soit augmenté d'1 degré. Un intervenant est venu dès le mardi pour régulariser la situation. L'école est donc chauffée correctement.

- Un parent a transmis ce message écrit via un représentant de parent : « les fameux 50km/h devant l'école et l'epadh, et 30' au parking et arrivé au centre »

Il a été compris que la limitation de vitesse n'était pas respectée aux abords de l'école, ce qui revient à souligner l'incivilité des gens ; problématique qui ne peut être solutionnée par le conseil d'école.

- Ce même parent a transmis cette autre remarque : « passages piétons manquants vu le nombre de parents et enfants à pied ou en vélo, c'est hyper dangereux (mon enfant a failli être renversée si j'avais pas eu le réflexe de me mettre entre lui et le pti con qui a fait le

keke à une heure de rentrée, plutôt que de nous souler avec le stationnement faut être clair aucune voiture n'a jamais gêné les instit ou les piétons) »

Réponse du conseil : Le parking situé derrière l'immeuble au 7 rue Louis Bouffault est interdit aux parent d'élèves et réservé à l'équipe enseignante et aux habitants de l'immeuble. L'interdiction a pour objectif de garantir la sécurité des enfants lorsqu'ils viennent ou partent de la garderie ou lorsque les enfants de maternelle arrivent et repartent de l'école.

* Un parent souhaiterait savoir s'il était possible d'augmenter la lumière du chemin menant à la garderie car elle n'est pas assez forte et le parent a souvent recours à son téléphone pour éclairer le chemin. Il souhaite savoir s'il est possible de mettre de vrais lampadaires avec détection de passage.

Réponse de la municipalité : l'achat et l'installation de lampadaires sont à la charge de la communauté de communes et non de la mairie. Ils représentent un coût important. Il faudrait voir pour mieux orienter les spots avec détecteurs de passage notamment celui en haut des marches de la bibliothèque afin de mieux éclairer le chemin.

* La municipalité propose à l'équipe enseignante de lui communiquer ses besoins en ramettes de papier afin de les inclure dans la commande de la mairie et ainsi pouvoir négocier le tarif. La directrice répondra à la demande rapidement.

* Mr ROLLAND informe le conseil qu'une commande d'arbres fruitiers a été passée. Il souhaiterait transmettre une invitation aux familles à venir participer à la plantation de ces arbres lors d'une matinée citoyenne qui aura lieu le 10 décembre.

16- Date du prochain conseil d'école : mardi 12 mars 2024

Fin du conseil : 21h45